

## **Charte de l'Université du Citoyen**

- 1/ L'entrée à l'Université du Citoyen est libre et gratuite.
- 2/ On a le droit de tout dire, dans une forme respectueuse ou correcte, mais le groupe de travail, puis les séances plénières ont le droit de décider de ne pas tout traiter.
- 3/ L'université du citoyen n'est pas un lieu où chacun peut trouver des solutions à toutes les questions personnelles, mais où, à partir des expériences personnelles, on construit une réflexion commune, pour poser les questions d'intérêt collectif.
- 4/ On vient à l'Université du Citoyen à titre individuel, tout en restant porteur des engagements extérieurs.
- 5/ Il y a une obligation de moyens, mais pas de résultat : les animateurs des groupes garantissent la liberté d'expression, l'accès aux personnes ressources, la possibilité de questionner directement les institutions ou responsables concernés, mais ne peuvent pas s'engager à la place des institutions elles-mêmes.
- 6/ Les groupes de travail désignent un porte-parole (choisi parmi les habitants) pour les séances plénières.
- 7/ Les animateurs ne sont des porte-parole ni des habitants ni de la Municipalité.